

**COMMUNE  
DE  
PONT-A-CELLES**

**Réf doc : SC CC 071112 Motion SNCB**

Séance du 12 NOVEMBRE 2007

Présents : Monsieur Jean-Marie BUCKENS, Bourgmestre f.f.  
Mme et MM. MESSE, KNAEPEN, PACZKOWSKI,  
DUMONGH, DEHONT, Echevins.  
Monsieur Carl LUKALU, Président du CPAS  
siégeant avec voix consultative.  
Mmes et MM PETITJEAN, PAINBLANC, GOISSE,  
DUPONT, DELFORGE, DEMEURE, DEPASSE,  
SERVAIS, LEMOINE, GLOIRE-COPPEE, BURY,  
VAN DEN BERGHE, GARITTE-VERMEYEN,  
VANDAMME, DELCOURT, PAQUET, RICHET,  
VRANKEN, DRUINE, Conseillers communaux.  
Monsieur Gilles CUSTERS, Secrétaire communal.

---

**S.P. n° 21Quinquies – AFFAIRES GENERALES : Motion contre la suppression de certains arrêts  
en gare de Pont-à-Celles - décision**

---

Le Conseil Communal, en séance publique ;

Vu le code de la démocratie locale et de la décentralisation, notamment l'article L1122-30 ;

Considérant que la SNCB communique, via son site internet, les changements qui interviendront dans la relation vers La Louvière le 10 décembre prochain ;

Considérant qu'à cette date, la SNCB remplacera sa liaison actuelle « Charleroi – La Louvière » par une liaison « Charleroi – Braine-Le-Comte » ;

Considérant qu'il faudra donc, au départ de l'arrêt de Pont-à-Celles, soit aller jusqu'à Braine-Le-Comte et prendre un train en direction de La Louvière, soit aller jusqu'à Luttre et prendre un train vers La Louvière ;

Considérant que pour l'instant, ces voyageurs ont un train direct dont le trajet dure plus ou moins 20 minutes et qu'avec le nouvel horaire proposé, le trajet durera approximativement une heure, avec un changement ;

Considérant que le trajet retour comporte le même problème ;

Considérant qu'une solution existe ;

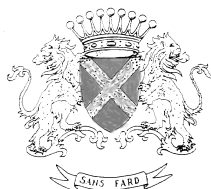
Considérant que pour garder une relation directe entre Pont-à-Celles, Gouy-Lez-Piéton, Godarville et La Louvière, il suffit de faire arrêter ces trains de la série 42 aux 3 gares ;

Considérant que ces arrêts prendraient au maximum 5 minutes sur l'horaire ; que les voyageurs pour Mons ont la possibilité d'avoir une correspondance à La Louvière et d'arriver plus rapidement ; qu'il en est de même pour le retour du soir ;

Pour ces motifs,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE, à l'unanimité :**



**COMMUNE  
DE  
PONT-A-CELLES**

**Réf doc : SC CC 071112 Motion SNCB**

Séance du 12 NOVEMBRE 2007

Présents : Monsieur Jean-Marie BUCKENS, Bourgmestre f.f.  
Mme et MM. MESSE, KNAEPEN, PACZKOWSKI,  
DUMONGH, DEHONT, Echevins.  
Monsieur Carl LUKALU, Président du CPAS  
siégeant avec voix consultative.  
Mmes et MM PETITJEAN, PAINBLANC, GOISSE,  
DUPONT, ~~DELFORGE~~, DEMEURE, DEPASSE,  
SERVAIS, LEMOINE, GLOIRE-COPPEE, BURY,  
VAN DEN BERGHE, GARITTE-VERMEYEN,  
VANDAMME, DELCOURT, PAQUET, RICHET,  
VRANKEN, DRUINE, Conseillers communaux.  
Monsieur Gilles CUSTERS, Secrétaire communal.

---

**S.P. n° 21Quinquies – AFFAIRES GENERALES : Motion contre la suppression de certains arrêts  
en gare de Pont-à-Celles - décision**

---

**Article 1**

D'écrire d'urgence à la SNCB aux fins de demander que les trains de la nouvelle liaison « Luttre – La Louvière » s'arrêtent à Pont-à-Celles, Gouy-Lez-Piéton, Godarville.

**Article 2**

De transmettre la présente délibération aux autorités communales de Courcelles et de Chapelle-Lez-Herlaimont, ainsi qu'au Secrétaire communal.

Ainsi fait en séance, date que dessus.

**PAR LE CONSEIL**

**Le Secrétaire Communal,  
(s) G. CUSTERS.**

**Le Président,  
(s) J-M BUCKENS**

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**Le Secrétaire Communal,**

**Le Bourgmestre ff,**

**G. CUSTERS.**

**J-M BUCKENS.**